

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-CINQ JUIN,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

Etaient présents : Christophe BÉCHU, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etaient excusés : William GALLEY, Angelo TOCCO.

OBJET : Finances – Service de soutien à domicile – Compte Administratif de l'exercice 2019 – Adoption

Monsieur le Président expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Service de Soutien à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale assure, pour les Angevins âgés les plus fragiles et/ou isolés ainsi que ceux, dont l'état de santé et/ou l'autonomie nécessitent un accompagnement, une aide et soutien à domicile en prestataire, du portage de repas à domicile et des activités d'animation adaptées.

L'aide à domicile prestataire constitue la principale activité du service. Cette activité est tarifée par le Président du Conseil Départemental. Dans ce cadre, les dépenses et les recettes doivent être retracées en budget annexe et leurs comptes financiers transmis aux organismes financeurs au plus tard le 30 avril 2020.

En raison de la crise sanitaire, le délai de transmission des comptes financiers 2019 a été reporté. Aussi, par dérogation au II de l'article L. 315-15 du CASF, les comptes financiers mentionnés au 5° de l'article L.315-12 établis au titre de l'exercice 2019, conformément à l'Instruction n° DGCS/5C/2020/54 du 17 avril 2020 doivent être adoptés par le Conseil d'administration et transmis aux autorités compétentes en matière de tarification au plus tard le 31 août 2020.

Le Compte administratif fait état, pour l'année 2019, des réalisations suivantes :

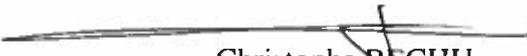
- Pour la section d'investissement : 24 610,18 € en recettes et en dépenses. La section d'investissement présente un résultat nul,
- Pour la section de fonctionnement : 6 075 679,64 € en recettes et en dépenses. La section de fonctionnement présente un résultat nul.

Le Compte administratif est conforme au Compte de gestion tenu par le comptable public.

Le rapport de gestion annexé à la délibération au Compte administratif retrace les informations financières essentielles à la compréhension des comptes et de l'activité. Il présente distinctement les comptes de l'activité prestataire, autorisée et tarifée par le Conseil Départemental dont les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 155 612,78 € pour une activité de 133 426 heures d'intervention.

Le résultat global de l'exercice clos au 31 décembre 2019, pour l'activité prestataire et les autres activités, est équilibré.

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Service de Soutien à domicile du Centre Communal d'Action Sociale et avoir entendu les explications de Monsieur Christophe BÉCHU, Président du CCAS, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, sous la présidence de Madame LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, Monsieur Christophe BÉCHU, Président du CCAS ayant quitté momentanément le Conseil d'Administration comme il en est de circonstance lors de l'adoption des Comptes administratifs, à l'unanimité, adopte et arrête les comptes qui seront transmis aux organismes financeurs.


Christophe BÉCHU
Président



CCAS Angers - Service de Soutien à Domicile

RAPPORT DE GESTION – ACTIVITE PRESTATAIRE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

PREAMBULE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Angers est chargé de mettre en œuvre la politique sociale municipale. Le projet d'établissement du CCAS, reprend ces orientations et définit un plan d'action gérontologique autour de 5 axes :

- Faciliter et renforcer l'accès à l'information, l'accueil, l'évaluation et l'orientation des personnes âgées et de leur entourage,
- Promouvoir des actions de prévention des effets du vieillissement en favorisant le lien social et encourager l'engagement citoyen,
- Structurer une offre de services adaptée au plus près des réalités et des besoins des publics,
- Contribuer à la dynamique de coordination des acteurs à l'échelle de la Ville et d'Angers Loire Métropole pour accompagner les avancées en âges,
- Partager et diffuser les enjeux du vieillissement pour innover et contribuer au développement économique et social.

Les actions du service de soutien à domicile déterminées dans le projet de service, s'inscrivent dans cette démarche et dans la continuité du CPOM 2015-2017. L'offre de service s'adresse aux angevins âgés les plus fragiles et/ou isolés ainsi que ceux, dont l'état de santé et/ou l'autonomie nécessitent un accompagnement. Elle se compose de l'aide et soutien à domicile en prestataire, du portage de repas à domicile, des activités et animations adaptées. Seule l'activité prestataire d'aide à domicile relève du champ de la tarification.

L'aide à domicile prestataire constitue la principale activité du service. Cette activité est tarifée par le Président du Conseil Départemental.

Le rapport de gestion, conformément au décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, présente les résultats de l'activité prestataire de l'exercice 2019.

I. ACTIVITE DU SERVICE DE SOUTIEN A DOMICILE

1. Aide à domicile prestataire

1057 personnes ont eu recours à une intervention d'aide à domicile en 2019. 30 % des bénéficiaires sont des hommes.

Le service est intervenu auprès de personnes âgées de 23 à 103 ans. L'âge moyen est de 79 ans, soit 73 ans pour les hommes et de 81 ans pour les femmes. L'âge médian est de 83 ans.

Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE Date de télétransmission : 01/07/2020 Date de réception préfecture : 01/07/2020

En 2019, l'activité réalisée est de **133 426 heures** et se répartit de la manière suivante :

- **45 682 heures pour les interventions relevant de l'Allocation Départementale d'Autonomie des Personnes Agées (ADAPA).** Concernant les bénéficiaires de l'ADAPA, comme en 2018, le délai de traitement et de transmission des prises en charges réduit le nombre d'heures facturées au titre de cette allocation puisque ces derniers émargent sur des heures à taux plein ou éventuellement prises en charge par d'autres financeurs.
- **87 744 heures pour les autres interventions** auprès de personnes âgées et handicapées. Les heures d'intervention pour les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et à taux plein ADAPA (financées par l'utilisateur en complément de sa prise en charge) sont intégrées dans le volume d'heures hors ADAPA.

Par rapport au budget prévisionnel 2019, le nombre d'heures prestataire de l'aide à domicile facturé est en diminution de 0,6% par rapport à l'activité prévue par la structure (134 250 heures), et retenue par le département dans le rapport budgétaires et tarifaires du 11 février 2019.

Activité prestataire : Comparaison heures prévues – heures facturées 2019

ACTIVITE PRESTATAIRE				
	Heures prévues	Heures facturées	Evolution CA / BP	
	BP 2019	CA 2019	en heures	en %
Heures d'intervention ADAPA*	44 500	45 682	1 182	2.7%
Heures d'intervention hors ADAPA	89 750	87 744	-2 006	-2.2%
Total	134 250	133 426	-824	-0,6%

* Heures financées par le département (hors taux plein APA et APA CCAS)

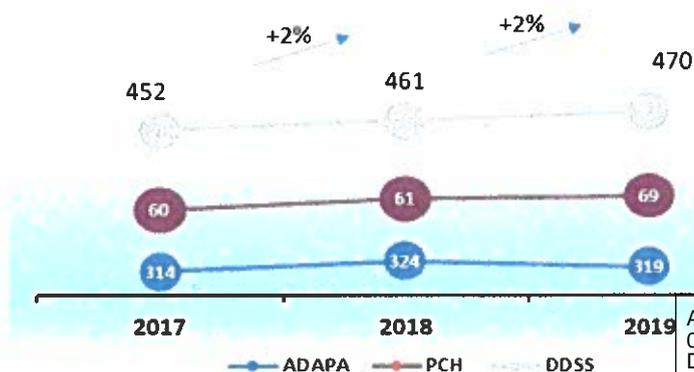
En comparaison avec le compte administratif 2018, le volume d'activité diminue de 1%.

Activité prestataire : Comparaison des heures d'intervention CA 2018 - CA 2019

ACTIVITE PRESTATAIRE				
	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en heures	en %
Heures d'intervention	134 739	133 426	-1 313	-1.0%

S'agissant des bénéficiaires de l'aide à domicile, **470 usagers ont bénéficié d'une prise en charge par le département.** Comme l'an passé, le nombre d'usagers a progressé, soit une augmentation de 2 % par an depuis 2017 (452 usagers).

Prestations financées par le CD : Nombre de bénéficiaires ADAPA, PCH et aide sociale 2017 à 2019



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Prestations financées par le CD : Nombre d'heures par type de prise en charge

ACTIVITE PRESTATAIRE				
	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en heures	en %
Heures ADAPA	51 827	51 262	-565	-1.1%
Heures PCH	16 418	16 583	165	1.0%
Heures DDSS	6 646	6 949	303	4.6%
Total	74 891	74 794	-97	-0,1%

* y compris taux plein ADAPA

En 2019, le volume d'activité auprès du public dépendant, handicapé et bénéficiant de l'aide sociale est globalement stable par rapport à 2018. **Ce public représente 44 % des usagers servis et les heures réalisées correspondant à 56 % des heures d'interventions totales** du service.

Le plan d'aide moyen pour les seniors ayant une prise en charge du département est de 13,30 h. Le volume d'heures d'intervention a diminué d'une demi-heure par usager en un an (cf : infra).

Prestations financées par le CD : Nombre de bénéficiaires et d'intervention 2018 - 2019

ACTIVITE PRESTATAIRE				
	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en montant	en %
Nbre bénéficiaires	461	470	9	2.0%
Heures d'intervention	74 891	74 794	-97	-0.1%
Nbre moyen d'heures / mois / usagers	13,54	13,26	-0,28	-2,0%

Concernant les usagers relevant de l'ADAPA, le niveau de dépendance augmente. Le GMP calculé est de 518 points. Il a progressé de 2% entre 2018 et 2019. Le GMP n'intègre pas les personnes relevant de la prestation handicap ou présentant des problèmes de santé mentale ou sociale. Force est de constater, qu'il se rapproche davantage du GMP EHPAD que celui des résidences autonomie.

La progression du GMP et du nombre de bénéficiaires de l'ADAPA, ajoutée à l'augmentation de la fragilité des publics en GIR 5/6, a une incidence sur la pénibilité du travail, le maintien et l'évolution des compétences de la coordination. Il en est de même des interventions inférieures à 1 heure qui continuent de progresser et qui représentent 46 % des interventions totales. Ces éléments sont à mettre en relation également avec les évolutions de la masse salariale. Dans le cadre du dialogue de gestion, ces éléments pourront être échangés lors des rencontres avec les services du Département.

La réalisation des interventions a nécessité un effectif de 105,2 en équivalent temps plein (ETP) de professionnel aide à domicile pour un volume d'heures payées de 187 515 heures. **L'effectif et les heures payées diminuent de 1 % en 2019 par rapport à 2018** (cf infra). Cette baisse est à rapprocher de celle du volume d'heures d'intervention auprès du public.

Activité prestataire : Evolution 2018 – 2019 des effectifs et heures payées

ACTIVITE PRESTATAIRE				
	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en montant	en %
Equivalent temps plein	106.2	105.2	-1	-0.9%
Nbre d'heures facturées	134 739	133 426	-1 313	-1.0%
Nbre d'heures non passées auprès des usagers	54 843	54 089	-754	-1.4%
Nbre d'heures payées aux intervenants	189 582	187 515	-2 067	-1.1%

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
Date de réception : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

L'organisation de l'emploi du temps du professionnel aide à domicile est composé d'un temps en présentiel « heures d'intervention » et d'un temps non passé auprès des usagers (trajet entre deux domiciles par exemple).

Les ratios d'intervention concernent le TAM (temps actif mobilisable) et le TAR (temps actif rémunéré). Ils mesurent respectivement par an et intervenant le temps passé auprès des usagers et la part d'heures rémunérées en présentiel par rapport aux heures payées totales. Avec **1 268 heures d'intervention et 71,15 % heures payées en présentiel, les ratios entre 2018 et 2019 sont stables.**

Activité prestataire : Evolution 2018 – 2019 des ratios d'intervention

ACTIVITE PRESTATAIRE				
Ratios d'intervention	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en heures	en %
Temps actif mobilisable (TAM) Heures d'intervention / ETP intervention	1 268,7	1 268,0	-0.7	-0.1%
Temps actif rémunéré (TAR) Heures facturées / Heures payées	71,07%	71,15%	0.08%	0.1%

En complément de cette analyse, il convient de mettre en lien ces indicateurs avec la pyramide des âges des agents et les difficultés du public servi à domicile présentées précédemment. **L'âge médian des professionnels d'intervention est de 44 ans en 2019.**

2. Autres activités

En complément de l'offre d'aide à domicile prestataire, le service de soutien à domicile propose et développe avec les autres services du Centre Communal d'Action Sociale et les différents acteurs du champ médico-social, des actions concourant au maintien à domicile des seniors angevins. Ces activités ne relevant pas du champ de la tarification, les données sont communiquées à titre informatif. Elles ont vocation à faciliter l'analyse des comptes.

Le service délivre une prestation de portage de repas à domicile. Il organise 9 tournées de portage de repas à domicile, dont 2 sont dédiées à la livraison de seniors fragiles. En 2019, elles correspondent à 510 adresses de livraison par jour.

457 usagers ont bénéficié de la prestation de portage de repas à domicile, soit 166 206 repas livrés à domicile. Cette activité enregistre une baisse de 3,8% entre 2019 et 2018. L'offre de repas s'adapte en permanence pour tenir compte des besoins des seniors. Le service propose deux types de prestation, déjeuner seul ou déjeuner et dîner avec le choix d'acheter en complément les boissons. 78 % des prestations sont des déjeuners et 87 % sont livrés sans boissons.

Par ailleurs, **422 personnes ont participé à des activités ou animations adaptées**, organisées par le service Angers Seniors Animation du CCAS. Le nombre de participations est de 1217 en 2019. Il progresse de 3 % par rapport à 2018. 2365 transports ont été réalisés par les professionnels d'aide à domicile. En complément, le service de soutien à domicile a souhaité mettre en place une prestation d'animations à domicile, à titre expérimental, à parti de mars 2019, à destination des usagers déjà accompagnés par le service, repérés par les aides à domicile ou les porteurs de repas, qui rencontrent des problèmes d'isolement et de mobilité. 65 personnes ont été contactées à ce titre en 2019. 171 participations ont été comptabilisées pour des animations à domicile ou à l'extérieur.

Enfin, pour répondre aux situations de plus en plus complexes rencontrées à domicile, le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) créé en 2012 a accompagné les seniors en 2019

Accusé de réception, le Service
049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

II. COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Le mode de financement de l'activité prestataire de l'aide à domicile, dont la tarification est fixée par le conseil départementale, oblige le CCAS qui en assure la gestion, à mettre en œuvre des règles spécifiques. Parmi celles-ci figurent l'élaboration et la tenue d'un budget annexe au budget principal du CCAS afin d'isoler les ressources et charges des activités du service de soutien à domicile. Ce budget annexe répond à la nomenclature dite M22.

Le rapport de gestion présente les résultats du Compte Administratif. Ce dernier rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses et des recettes du service de soutien à domicile entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019. Il présente les résultats comptables de l'exercice 2019.

Les opérations budgétaires du CA 2019 sont en concordance avec les opérations budgétaires retracées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le résultat du compte administratif 2019 du service de soutien à domicile se compose de :

- ✦ Section d'investissement : résultat nul
- ✦ Section de fonctionnement : résultat nul

1. Section d'investissement

La section d'investissement présente un résultat nul en 2019:

- ✦ 24 610,18 € en recettes,
- ✦ 24 610,18 € en dépenses.

Les dépenses d'investissement diminuent de 40,3 % par rapport à l'année 2018. Cette dernière avait été marquée par un effort d'investissement notamment sous l'effet de la poursuite de l'équipement en vélos électriques des aides à domicile volontaires (24 k€) et le renouvellement de matériel informatique (4 k€) et de mobilier (8,5 k€).

Pour 2019, des vélos électriques viennent compléter le parc pour les aides à domicile volontaires (13 k€). Des boîtiers de télégestion (3 k€) et du mobilier (5 k€) s'ajoutent à cet investissement.

2. Section de fonctionnement

1) Budget de fonctionnement global

La section de fonctionnement 2019 présente, pour l'ensemble des activités du service de soutien à domicile, **des réalisations équilibrées en recettes et en dépenses à hauteur de 6 075 680 €.**

Elles se répartissent sur les sections tarifaires des activités ainsi que suit :

- ✦ Activité prestataire : 4 155 613 € en dépenses et en recettes,
- ✦ Autres activités : 1 920 067 € en dépenses et en recettes.

Par rapport au compte administratif de l'année 2018, la réalisation des dépenses et des recettes de fonctionnement de l'année 2019 évolue + 0,9 %, pour l'ensemble des activités du service.

Soutien à domicile : Evolution 2018 – 2019 des dépenses de fonctionnement

ENSEMBLE DES ACTIVITES DU SERVICE SOUTIEN A DOMICILE				
	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en €	en %
Activité Aide à domicile Prestataire	4 070 636	4 155 613	84 976	2.1%
Autres activités - Portage de repas. Animation	1 953 228	1 920 067	-33 161	-1.7%
Total activités	6 023 864	6 075 680	51 815	0,9%

En comparaison du budget prévisionnel exécutoire 2019 de 6 115 493 €, les dépenses présentes une évolution de – 0,7%. Cette diminution est à rapprocher principalement d'une réalisation de l'activité inférieure à celle prévue et budgétée.

2) Dépenses de fonctionnement par activité

Les dépenses sont réparties par section tarifaire et par groupes homogènes de dépenses.

Section tarifaire : Activité aide à domicile prestataire

Les dépenses : Les dépenses de l'activité prestataire s'établissent à 4 155 613 €. Par rapport au compte administratif de l'année 2018, les dépenses sont en évolution de + 84 976 k€, soit + 2,1%.

ACTIVITE PRESTATAIRE				
	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en €	en %
GR 1 - Dépenses afférentes à l'exploit. Courante	93 410	96 767	3 357	3.6%
GR 2 - Dépenses afférentes au personnel	3 825 110	3 870 591	45 481	1.2%
GR 3 - Dépenses afférentes à la structure	152 116	188 255	36 139	23.8%
Total	4 070 636	4 155 613	84 977	2,1%

Groupe 1 - dépenses afférentes à l'exploitation courante : + 3,4 k€, soit 3,6%,

L'augmentation des dépenses entre les exercices 2018 et 2019 résulte du renouvellement des équipements de protection des personnels et des frais de déplacement. S'agissant des frais de déplacement, il s'agit de dépenses nouvelles en 2019. Elles représentent 8 431 € et résulte de la mise en place des nouvelles modalités de prise en charge de ces frais professionnels. Ces dépenses présentent toutefois une réalisation inférieure par rapport à leur prévision au budget exécutoire. S'agissant des autres postes de dépenses, ils restent proches de la réalisation constatée en 2018 ou sont en diminution (- 565 € de frais de télécommunication, - 2892 € de frais de nettoyage à l'extérieur).

Groupe 2 - dépenses afférentes aux personnels : + 45 k€, soit + 1,2%

Les dépenses afférentes aux personnels comprennent les rémunérations du personnel, les frais de formation et de chèques-déjeuner. Pour rappel, le CCAS en qualité d'employeur, pour une majorité de son personnel, les coûts des agents absents et

**Activité prestataire : Rémunérations et ETP 2019 par catégorie de personnel
(hors frais de formation et chèques déjeuner)**

ACTIVITE PRESTATAIRE		
Catégorie de personnel	Rémunération en €	Effectif en ETP
Structure (direction et administration)	170 481	4,31
Encadrement de secteurs	256 962	6,93
Intervenants à domicile	3 324 335	105,22
Total	3 751 778	116,46

Par rapport au compte administratif de l'année 2018, la réalisation des dépenses de personnel de l'année 2019 évolue de 47 792 €, soit + 1,3 % pour l'activité prestataire. Elle présente, par rapport au budget exécutoire de 3 223 593 €, un dépassement de 620 556 €, soit + 19,8 % correspondant aux dépenses de personnel non retenues par le département.

L'évolution de la masse salariale et des effectifs s'expliquent ainsi que suit :

Activité prestataire : Evolution 2018 – 2019 masse salariale et ETP par catégorie professionnelle

PERSONNEL DE STRUCTURE ET ENCADREMENT				
	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en montant	en %
Masse salariale (en €)	383 128	427 443	44 315,1	11,6%
Effectif (en ETP)	10,10	11,24	1,14	11,3%

L'augmentation entre 2018 et 2019 de la masse salariale du personnel de structure et d'encadrement s'explique par l'augmentation annuelle du GVT et l'intégration des mesures du protocole « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » (PPCR). Initié en 2017, ce dernier s'est poursuivi sur l'année 2019. L'évolution est à rapprocher également de la hausse de l'effectif (+1,14 ETP), dont 1/3 est lié à de l'absence maladie longue durée d'un agent remplacé.

Le ratio d'encadrement pour l'activité prestataire est de 9,4 ETP d'intervenants pour 1 ETP de direction encadrement, contre 10,5 ETP d'intervenants en 2018.

PERSONNEL D'INTERVENTION				
	CA 2018	CA 2019	Evolution CA / CA	
	Réalisation	Réalisation	en montant	en %
Masse salariale (en €)	3 320 858	3 324 335	3 477	0,1%
Effectif (en ETP)	106,20	105,22	-0,98	-0,9%

Malgré la baisse d'activité de 1313 heures correspondant à 1 ETP au regard du TAM (temps actif mobilisable), la masse salariale est stable. Son évolution résulte des mesures conjoncturelles et du PPCR qui comme pour le personnel de structure et d'encadrement, s'appliquent au personnel d'intervention. Une augmentation des absences maladie de longue durée est aussi constatée.

S'agissant du coût des agents absents, le Conseil d'Administration a décidé, à l'image du secteur privé, d'un système assurantiel de maladie pour les agents absents depuis plus de 3 mois. Les coûts de ces agents restent intégrés en réalisation dans les dépenses au compte administratif mais font l'objet d'une atténuation de charges. Pour 2019, le montant s'élève à 262 219 €, soit une augmentation de 3% par rapport à 2018.

La prise en compte de cette atténuation de dépenses de personnel porte les ratios d'intervention à :

- ✦ Temps actif rémunéré (heures facturées/ heures payées) à 78,2 %,
- ✦ Temps actif mobilisable (heures réalisées / ETP intervention) à 1 394 heures.

Il est à noter que le service de soutien à domicile du CCAS fait toujours face à de réelles difficultés de recrutement. Un manque de main d'œuvre prégnant sur le secteur et un déficit de formation et de qualification pour cette filière, entravent la capacité du service à répondre aux besoins croissants des bénéficiaires fragiles du service. Néanmoins, 61,1 % des intervenants à domicile sont diplômés ou d'une qualification.

Les frais de déplacement s'élèvent pour l'année 2019 à 180 711 €. Ils sont en diminution de 2 635€, soit (-1,4%) par rapport à 2018.

Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure : + 36 k€, soit + 23,8 %

L'évolution s'explique principalement par une augmentation des dépenses d'entretien et de maintenance, dont 3,6 k€ pour la réparation des vélos mis à disposition du personnel d'intervention et 6 k€ de redevance et maintenance informatique. La dotation aux amortissement progresse de 4,5 k€ du fait de l'achat de vélos électriques en 2018. L'exercice constate également une hausse de 4,2 k€ des titres annulés sur exercices antérieurs. Enfin, les mesures en faveur du personnel conduisent à une hausse de 7,6 k€ du versement de la subvention au comité d'action sociale pour la réalisation de prestations à caractère social, culturel et de loisirs et à la prise en charge pour 7 k€, des frais relatifs à la professionnalisation de 2 agents.

Section tarifaire : Autres activités

Les dépenses : Les dépenses des activités portage de repas et animation s'établissent à **1 920 067 €**. Par rapport au compte administratif 2018, **les dépenses diminuent de 33 161 k€, soit - 1,7%**. La baisse des dépenses est à rapprocher de la diminution du nombre de repas portés (cf. supra).

3) Recettes de fonctionnement par activité

Les recettes sont réparties par section tarifaire et groupes homogènes de recettes.

Section tarifaire : Activité aide à domicile prestataire

Les recettes : les produits réalisés pour l'année 2019 pour l'activité d'aide à domicile prestataire s'élèvent à **4 155 613 €**. Comme les dépenses, ils sont en augmentation de 2,1%.

ACTIVITE PRESTATAIRE				
	CA 2018 Réalisation	CA 2019 Réalisation	Evolution CA / CA	
			en €	en %
GR 1 - Produits de la tarification	3 047 784	3 007 763	-40 021	-1.3%
GR 2 - Autres Produits relatifs à l'exploitation	298 708	366 559	67 851	22.7%
GR 3 - Produits financiers et produits non encaiss.	724 144	781 291	57 147	7.9%
Total	4 070 636	4 155 613	84 977	2,1%

Groupe 1 – Produits de la tarification : - 4 k€, soit - 1,3 %,

Le groupe 1 intègre les produits liés de tarification. En 2019, le tarif horaire d'intervention a été arrêté par le département à 22,30 heures, sans évolution par rapport à 2018. La diminution des recettes de tarification est à rapprocher de la diminution de l'activité prestataire.

Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation : + 67,9 k€, soit + 23 %,

Les produits d'exploitation sont constitués principalement des recettes liées aux dispositifs de remboursement des absences de personnel et à la part agent des chèques déjeuner.

L'augmentation des produits correspond au remboursement des arrêt maladie du personnel par les assurances et à la compensation financière par le budget principal du CCAS des rémunérations des personnels absents depuis plus de 3 mois.

Groupe 3 – Produits financiers : + 57,1 k€, soit + 7,9 %,

Les produits financiers sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement et des subventions exceptionnelles.

L'augmentation des produits en 2019 résulte principalement d'une recette exceptionnelle de 105 k€ liée au remboursement de charges URSSAF versées à tort sur la période 2016 à 2018.

Il est à noter que l'activité aide à domicile prestataire est déficitaire. L'équilibre du budget de l'activité est réalisé via l'intervention financière du budget principal du CCAS dans le cadre de sa politique sociale. Celle-ci permet de soutenir les orientations, notamment l'organisation et les moyens associés à la mise en œuvre de la politique qualité et de sécurité des interventions à domicile, ainsi que la compensation des mesures en faveur du personnel et à la réglementation inhérente au statut de la fonction publique qui s'impose au CCAS. Cette subvention contribue à la maîtrise du tarif. **La subvention d'équilibre s'établit pour 2019 à 664 847 €.**

Section tarifaire : Autres activités

Les recettes : Les recettes des activités portage de repas et animation s'établissent à **1 920 067 €**. Par rapport au compte administratif 2018, **les recettes diminuent de 33 161 k€, soit - 1,7%**. La baisse des recettes est à rapprocher de la diminution du nombre de repas portés.

La section tarifaire des activités portage de repas et animation est déficitaire. Celle-ci est équilibrée par une subvention du budget principal de 526 952 €.

4) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat global de l'exercice clos au 31 décembre 2019, pour l'activité prestataire et les autres activités, est équilibré.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

ANNEXE 1

Budget CCAS BA SSAD - Dépenses - Exercice 2019

GROUPE 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Article	Libellé article	Budget total		Prestataire		Autres activités	
		Exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé
60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	350	350	350	350	0	0
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	6 000	5 807	6 000	5 807	0	0
60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	2 000	1 968	1 400	1 378	600	590
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	1 500	671	1 500	671	0	0
60623	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures d'atelier	4 050	1 459	3 903	1 459	148	0
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	6 000	5 413	3 600	3 248	2 400	2 165
606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	2 500	2 442	2 500	2 442	0	0
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	5 800	3 615	4 640	2 892	1 160	723
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	75	0	75	0	0	0
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	14 000	10 123	14 000	10 123	0	0
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	5 000	3 639	5 000	3 015	0	624
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	1 103 400	1 103 400	0	0	1 103 400	1 103 400
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	5 940	5 882	5 940	5 882	0	0

6287	Divers - Remboursement de frais	70 000	70 000	58 527	95 500	11 473	10 500
6288	Divers - Autres	97 700	95 200	2 500	0	95 200	95 200
	Total	1 324 315	1 309 969	109 935	96 767	1 214 381	1 213 202

GROUPE 2 - Dépenses afférentes au personnel:

Article	Libellé article	Budget total		Prestataire		Autres activités	
		Exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé
6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	25 372	25 242	21 625	21 514	3 747	3 728
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	1 944 591	1 868 646	1 657 375	1 577 551	287 216	291 095
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	76 019	64 197	64 791	54 715	11 228	9 482
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	1 190 898	1 230 131	1 015 002	1 048 441	175 896	181 690
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	2 729	7 887	2 326	5 723	403	1 165
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.A.F.	605 506	626 667	516 073	534 108	89 433	92 559
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux caisses de retraite	52 231	54 305	44 516	46 264	7 715	8 021
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	58 632	50 467	49 972	43 013	8 660	7 454
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	479 599	478 132	408 762	407 512	70 837	70 620
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	14 585	13 982	12 431	11 917	2 154	2 065

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

64788	Autres charges sociales - Autres	110 000	107 280	91 188	0	16 092
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	32 500	32 500	27 625	12 740	4 875
	Total	4 592 662	4 559 437	3 922 633	670 029	688 846

GROUPE 3 - Dépenses afférentes à la structure

Article	Libellé article	Budget total		Prestataire		Autres activités	
		Exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé
6132	Locations - Locations immobilières	42 000	43 159	42 000	43 159	0	0
6135	Locations - Locations mobilières	8 000	5 171	8 000	5 171	0	0
61353	Locations mobilières - Matériel de transport	0	1 587			0	1 587
614	Charges locatives et de copropriété	2 900	3 391	2 900	3 391	0	0
61521	Entretien et réparations sur bien immobiliers - Bâtiments publics	300	0	300	0	0	0
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	1 900	7 994	1 480	5 596	420	2 398
61561	Entretien et réparations - Informatique	10 650	10 340	10 650	10 340	0	0
61568	Entretien et réparations - Maintenance -Autres	500	267	300	267	200	0
6161	Primes d'assurances - Multirisques	300	300	300	300	0	0
6163	Primes d'assurances - Assurance transport	5 600	5 600	3 920	3 920	1 680	1 680
6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	2 600	2 600	2 174	2 210	426	390
6168	Primes d'assurances - Primes d'assurance Autres risques	11 500	11 500	9 615	9 775	1 885	1 725
6182	Divers - Documentation générale et technique	300	0	300	0	0	0
6184	Divers - Concours divers (cotisations ..)	11 500	11 433	6 900	6 960	4 600	4 573
6188	Divers - Autres frais divers	0	6 400	0	6 400	0	0

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

623	Publicité, publications, relations publiques	1 500	0	900	0	600	0
627	Services bancaires et assimilés	1 000	826	1 000	826	0	0
63512	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières	1 500	2 940	1 500	2 940	0	0
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	35 200	23 626	35 200	23 626	0	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	1 572	0	1 572	0	0
6542	Créances éteintes	0	816	0	816	0	0
6578	Subventions - Autres subventions	38 356	37 770	38 356	32 105	0	5 665
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	10	0	9	0	1	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 900	10 264	8 900	10 264	0	0
68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	14 000	18 718	14 000	18 718	0	0
	Total	198 516	206 274	188 704	188 255	9 812	18 018
	Total	6 115 493	6 075 680	4 221 271	4 155 613	1 894 222	1 920 067

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

Budget CCAS BA SSAD - Recettes - Exercice 2019

GROUPE 1 - Produits de la tarification

Article	Libellé article	Budget total		Prestataire	
		Exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé
733141	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur des PA - Tarif horaire - SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile)	740 000	345 696	740 000	345 696
73412	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD) - secteur des PA - SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile)	1 543 310	1 428 172	1 543 310	1 428 172
7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres	740 000	1 233 895	740 000	1 233 895
	Total	3 023 310	3 007 763	3 023 310	3 007 763

GROUPE 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation

Article	Libellé article	Budget total		Prestataire		Autres activités	
		Exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé
6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	246 000	364 911	226 000	323 680	20 000	41 231
6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0	140	0	140	0	0
706	Prestations de services	1 300 000	1 343 564			1 300 000	1 343 564
7085	Produits des activités annexes - Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	1 000	803			1 000	803
7388	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	54 500	50 255	43 620	42 739	10 880	7 516
	Total	1 601 500	1 759 673	269 620	366 559	1 331 880	1 393 114

GRUPE 3 - Produits financiers et produits non encaissables

Article	Libellé article	Budget total		Prestataire		Autres activités	
		Exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé	Budget exécutoire	Réalisé
7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	1 486 283	1 192 068	920 594	665 115	565 289	526 953
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0	105 204	0	105 204	0	0
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	4 400	3 260	4 400	3 260	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	7 712	0	7 712	0	0
	Total	1 490 683	1 308 244	925 394	781 291	565 289	526 953

Total	6 115 493	6 075 680	4 218 324	4 155 613	1 897 169	1 920 067
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Accusé de réception en préfecture
 049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2020
 Date de réception préfecture : 01/07/2020

ANNEXE 2

Budget CCAS BA SSAD - Exercice 2019

Exercice 2019	Total	Prestataire	Autres activités
Dépense			
GROUPE 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 309 969	96 767	1 213 202
GROUPE 2 - Dépenses afférentes au personnel	4 559 437	3 870 591	688 846
GROUPE 3 - Dépenses afférentes à la structure	206 274	188 255	18 019
	6 075 680	4 155 613	1 920 067
	100,00%	68,40%	31,60%
Recette			
GROUPE 1 - Produits de la tarification	3 007 763	3 007 763	0
GROUPE 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	1 759 673	366 558	1 393 115
GROUPE 3 - Produits financiers et produits non encaissables	1 308 244	781 292	526 952
	6 075 680	4 155 613	1 920 067
	100,00%	68,40%	31,60%
Résultat de l'exercice		0,00	0,00

ANNEXE 3

Budget CCAS BA SSAD - Exercice 2019

Exercice 2019	Budget Prévisionnel	Compte administratif	Ecart	
			En euros	En %
Dépense				
Prestataire	4 221 271	4 155 613	65 658	1,56%
Autres activités	1 894 222	1 920 067	-25 845	-1,36%
Total	6 115 493	6 075 680	39 813	0,65%
Recette				
Prestataire	4 218 324	4 155 613	62 711	1,49%
Autres activités	1 897 169	1 920 067	-22 898	-1,21%
Total	6 115 493	6 075 680	39 813	0,65%

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

ANNEXE 4

Budget CCAS BA SSAD - Exercice 2019 - Répartition des dépenses entre les activités du service

GROUPE 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Imputation	Clef de répartition	Prestataire		Autres activités		Total	
		En %	Montant	En %	Montant	En %	Montant
CHARGES COMMUNES AUX SERVICES							
60611 Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	Surface (m2)	100,00%	350	0,00%		100,00%	350
60612 Achats non stockés de matières et fournitures - Energie, électricité	Surface (m2)	100,00%	5 807	0,00%		100,00%	5 807
60622 Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	Surface (m2)	100,00%	671	0,00%		100,00%	671
60624 Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	Nombre de postes	60,00%	3 248	40,00%	2 165	100,00%	5 413
6283 Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	Surface (m2)	100,00%	5 882	0,00%		100,00%	5 882
CHARGES IMPUTABLES AU SERVICE		6,26%	80 809	93,74%	1 211 037	100,00%	1 291 846
Total		7,39%	96 767	92,61%	1 213 202	100,00%	1 309 969

GROUPE 2 - Dépenses afférentes au personnel

Imputation	Clef de répartition	Prestataire		Autres activités		Total	
		En %	Montant	En %	Montant	En %	Montant
CHARGES COMMUNES AUX SERVICES							
CHARGES IMPUTABLES AU SERVICE		84,89%	3 870 591	15,11%	688 846	100,00%	4 559 437
Total		84,89%	3 870 591	15,11%	688 846	100,00%	4 559 437

GROUPE 3 - Dépenses afférentes à la structure

Imputation	Clief de répartition	Prestataire		Autres activités		Total	
		En %	Montant	En %	Montant	En %	Montant
CHARGES COMMUNES AUX SERVICES							
6132 Locations - Locations immobilières	Surface (m2)	100,00%	43 159	0,00%	0	100,00%	43 159
614 Charges locatives et de copropriété	Surface (m2)	100,00%	3 391	0,00%	0	100,00%	3 391
61568 Entretien et réparations - Maintenance -Autres	Nombre de postes	100,00%	267	0,00%	0	100,00%	267
6161 Primes d'assurances - Multirisques	Surface (m2)	100,00%	300	0,00%	0	100,00%	300
6163 Primes d'assurances - Assurance transport	Nombre de véhicules	70,00%	3 520	30,00%	1 680	100,00%	5 600
6165 Primes d'assurances - Responsabilité civile	Masse salariale	85,00%	2 210	15,00%	390	100,00%	2 600
63512 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières	Surface (m2)	100,00%	2 940	0,00%	0	100,00%	2 940
6578 Subventions - Autres subventions	Masse salariale	85,00%	32 105	15,00%	5 665	100,00%	37 770
CHARGES IMPUTABLES AU SERVICE		90,67%	99 963	9,33%	10 284	100,00%	110 246
Total		91,26%	188 255	8,74%	18 019	100,00%	206 274

Accusé de réception en préfecture
 049-264901158-20200625-DEL-2020-042-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2020
 Date de réception préfecture : 01/07/2020